



VELO-CLUB SOULTZIA FFC-FSGT

Agrément ministériel : n° 68 s3 32, rue Jean-Jaurès

68360 SOULTZ

PUBLICATION DE COURSE

22ème Grimpée du Col Amic

<u>Date de l'épreuve</u> : samedi 10 septembre 2022

<u>Club organisateur</u> : Vélo-Club Soultzia

Formule : course de côte en contre la montre individuelle

<u>Coureurs admis</u>: course populaire de masse ouverte aux licenciés de toutes fédérations cyclistes et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an, à partir des minimes (13 ans et +).

<u>Itinéraire</u> : Lieu-dit Gros-Chêne Soultz –route forestière du Col Amic, Col Amic (arrivée avant la ferme auberge du Kohlschlag).

Distance: 8,5km

<u>Engagements uniquement sur place</u> : Lieu-dit Gros-Chêne, parking du parcours sportif, route du Col Amic à Soultz

<u>Tarifs</u>: 5 euros pour les licenciés FSGT et 8 euros pour les autres

<u>Lieu de départ</u> : Lieu-dit Gros-Chêne, route du Col Amic, peu après l'intersection avec la petite route venant de Thierenbach, juste avant la petite descente.

Horaires des départs : premier départ à 14h31- dernier départ 16h30

Arrivée : près de la ferme auberge du Kohlschlag, peu avant le sommet du Col Amic

<u>Lieu et horaires de remises de prix</u> (aux seuls coureurs présents) : Lieu-dit Gros Chêne, route du Col Amic vers 17h30

Récompenses : coupe au 1er et prix au 2ème et 3ème de chaque catégorie

<u>IMPORTANT</u>: Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme d'Alsace FSGT. Le port du casque à calotte rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission. Les voitures suiveuses sont interdites sous peine de déclassement du coureur.